

Journée technique du 17 octobre 2019

VILLAINES LES ROCHERS

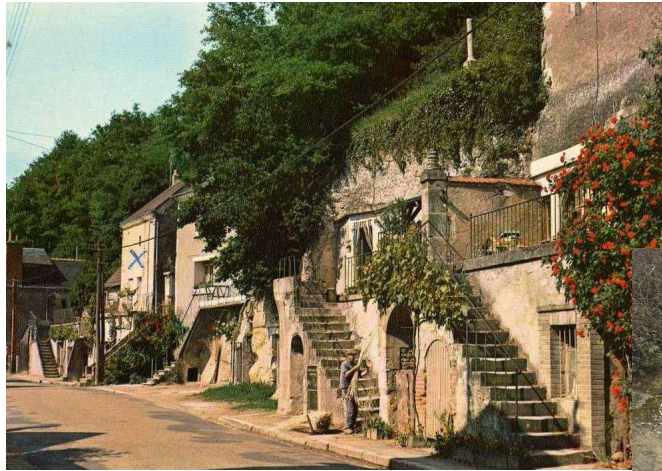
14 février 2014

Effondrement dans la Rue des Marches



- Evénement*
- Traitement immédiat*
- Mise en sécurité*
- Gestion administrative et juridique*
- Prévention*
- Gestion financière*
- Et demain*

Evénement du 14 février 2014



Effondrement de 2 propriétés,
en 3 étapes,
un blessé



- ✓ Risque de chutes de pierres et de matériaux sur la route
- ✓ Risque d'extension de l'éboulement aux propriétés voisines
- ✓ Un village coupé en deux
- ✓ Une famille à reloger

Suites immédiates de l'éboulement

Information des secours et de la Préfecture

Commune

Intervention du Syndicat des Cavités 37 (expertise immédiate et aide instruction)

Arrêté du 14/02/14 d'interdiction de
circuler et de stationner

Commune

Arrêté du 14/02/14 d'interdiction de
pénétrer dans les propriétés privées

Fermeture de la rue principale, organisation de la circulation dans le village, relogement famille, gestion de la fuite d'eau, communication

Commune

Arrêté de **péril imminent** du 17/02/14

- ✓ les propriétaires doivent garantir la sécurité publique en sécurisant les immeubles
- ✓ les propriétés doivent être évacuées
- ✓ faute d'exécution de ces mesures, la commune procède d'office, aux frais des propriétaires
- ✓ notification aux propriétaires et occupants ; affichage ; information des hypothèques
- ✓ recours administratif possible devant le Tribunal (dans les 2 mois)

Commune avec SC37 et Préfecture

Requête en référé
du 17/02/14
auprès du Tribunal
Administratif
pour demande expertise

Commune

Ordonnance
du Tribunal Administratif
du 18/02/14
nommant un expert
judiciaire
(rapport dans les 24h)

Expertise judiciaire
du 22/02/14
Appréciation des causes
et des risques
Mesures provisoires et
pérennes

Expertises immédiates : SC37 puis expert du TA

Rapport d'expertise du SC37 le 19/02/14
Rapport de l'expert judiciaire du TA le 22/02/14

Evènement déclencheur :

Pluviométrie exceptionnelle des derniers hivers

Facteurs favorisant le sinistre :

Altération de la masse rocheuse, altération des ouvrages de façade, pénétration racinaire



Expertise judiciaire du TA

Mesures provisoires :

Provoquer fin éboulement

Déblayer pour investigations et réaliser merlon

Mesures pérennes :

Conforter selon préconisations et finir de déblayer

Réaliser étude hydrologique puis fossé sur coteau

Origine du sinistre

Absence de fossés en bordure de champs

+

Absence de gestion des eaux de ruissellement des parcelles boisées

+

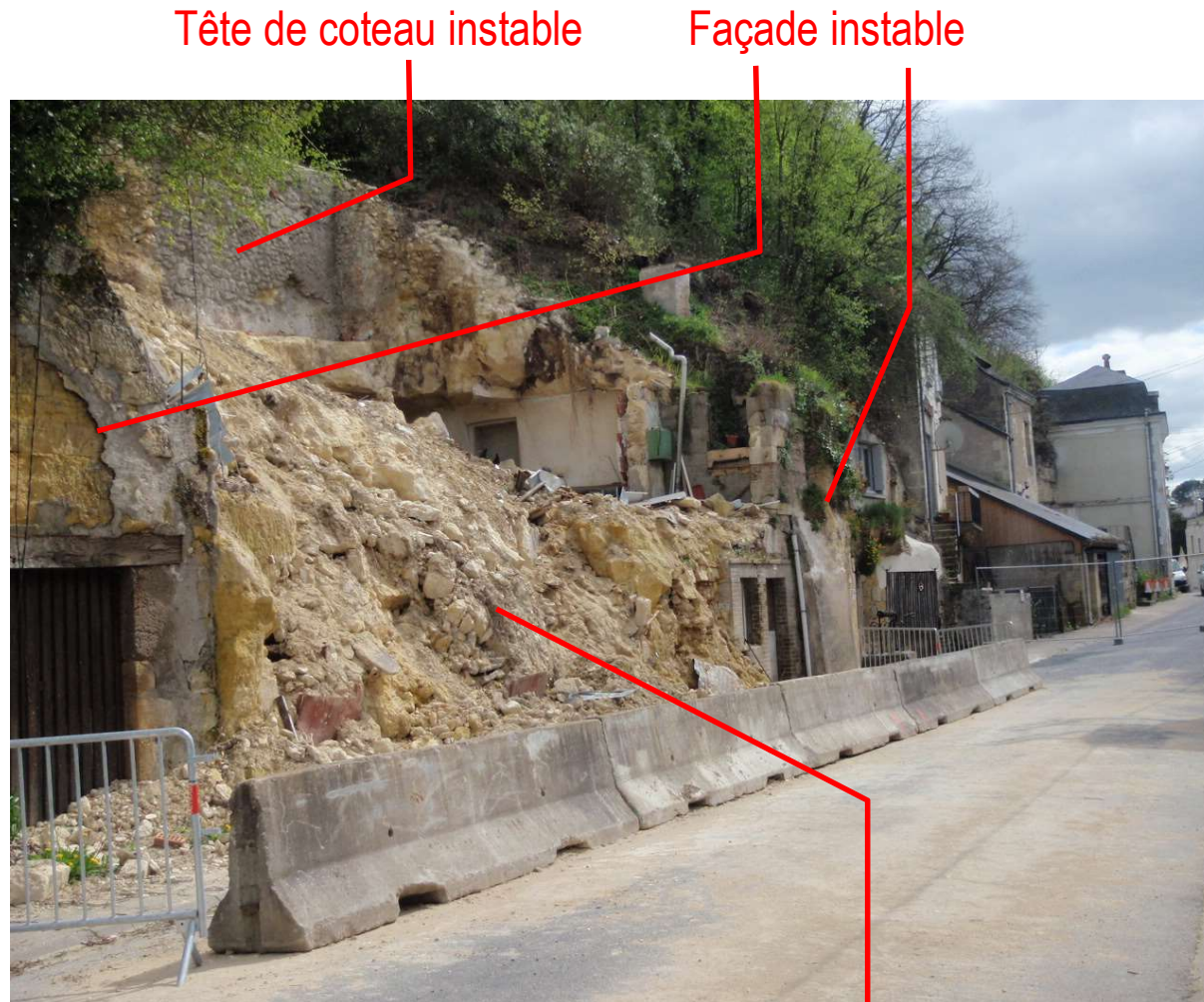
Absence d'ouvrage de drainage en façade

=

Ruissellement vers le front de coteau et les caves



Risques existants après mesures immédiates



Cône d'éboulis instable avec forte pente

Caveaux mitoyens de la zone effondrée instables
+
Cône d'éboulis susceptible de se déplacer
+
Tête de coteau instable
+
Phénomène de décompression en cours
+
Vides résiduels
=
Risques de nouveaux mouvements en direction de la rue et d'extension aux parcelles voisines
=>
Maintien arrêté péril imminent

Etude (rapport SC37 du 23/06/14) et travaux urgents (de 04/14 à 12/14)

Objectif
Ouvrir la route en toute
sécurité
+
Stabiliser le coteau
+
Lever le péril imminent

Fait le
19/12/14

Purge des blocs
instables

Débroussaillage

Renforcement du coteau
par 22 tirants d'ancrage
de 6m

Protection pour éviter
les infiltrations en
direction des caves

Avant travaux,
sondages de
reconnaissance pour
dimensionner les
ancrages de la barrière
dynamique et les tirants

Barrière dynamique

Après travaux,
contrôle des ancres
par des essais de
traction
=
Test de solidité des
ouvrages

Travaux avec MOA commune, Assistance MOA par SC37
réalisés sur des terrains privés sur le budget communal

Gestion administrative et juridique depuis 2014

Maintien **arrêté péril imminent** et interdiction de pénétrer sur le périmètre protégé
Gestion du site sur la base du rapport SC37 du 06/07/15

Commune

Catastrophe naturelle : déclaration le 17/02/14 ; publication de l'arrêté le 06/08/14

Commune

Fonds Barnier sur les travaux : *aide possible de 30% sur les études et travaux éligibles, Instruit par la Préfecture, la DREAL et le Ministère de l'Environnement*

- Dossier réalisé par le SC37 puis envoyé le 31/07/14 par la commune
- Obtention d'une aide le 06/01/15, uniquement sur les travaux urgents hors barrière (versée quand les assurances auront défini leur compensation)

Commune avec SC37

- **Rencontres régulières** avec la Préfecture, les propriétaires et les assurances
(2014 à 2016)
- Lancement **expertise judiciaire** (26/01/16) : déterminer les responsabilités du sinistre
- **Rapport de l'expert judiciaire du TGI** (remis le 28/08/17) : responsabilités réparties entre les propriétaires des caves et l'exploitant des champs sur le coteau

Commune avec SC37

Assignation au TGI des responsables définis dans l'expertise judiciaire

(depuis le 27/09/18)

Commune

Actions préventives

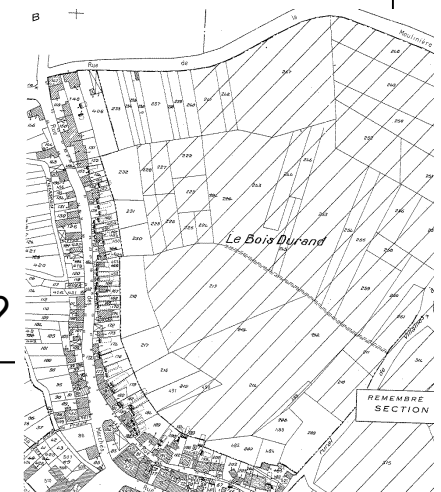
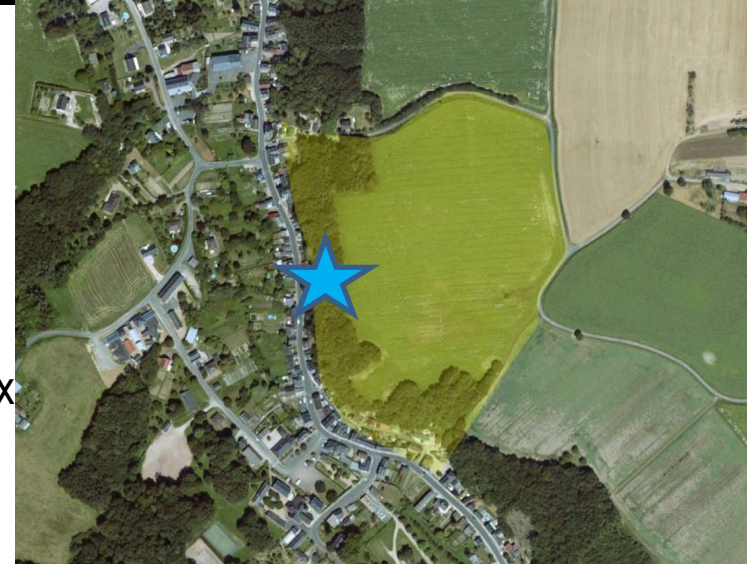
Etude du coteau

Contenu :

- ✓ **Relevés** et plans topographiques
- ✓ **Etude de terrain et du ruissellement**
- ✓ Analyse des instabilités du coteau et des cavités
- ✓ Définition du bassin versant et **études des infiltrations**
- ✓ Propositions de solutions préventives de gestion des eaux et du coteau

Déroulement :

- Demandée le 11/03/14 à SC37
- Définition de la zone d'étude et demande de dossier de Fonds Barnier à SC37 le 22/04/14
- Demande Fonds Barnier par SC37 à la Préfecture en 07/14
- Refus de la Préfecture le 26/01/15 (la commune doit avoir un PPRN)
- Poursuite des échanges Préfecture-commune-SC37 sur le sujet
- Relance de l'étude en 09/17 à la demande de la commune
- Dépôt d'un Fonds Barnier en cours par SC37



Effets du remembrement ?

Actions préventives

Urbanisme

- ✓ **Information systématique sur les risques** liés au coteau et aux cavités souterraines, sur les documents d'urbanisme, dans les zones concernées (ventes sans information de la commune, ...)
- ✓ **Accompagnement et conseil des propriétaires** de troglos sur les procédures, les expertises
- ✓ Demande d'un **PPRN** « Mouvements de terrain » en cours d'analyse par la commune

Commune avec SC37

Information

- ✓ **Réunion publique** sur les suites de l'éboulement le 17/09/14
- ✓ Information sur les suites de l'éboulement et sur la gestion du coteau et des troglos dans les **supports de communication communaux**
- ✓ Organisation des **Journées Découverte des Troglos** avec venue des spécialistes de l'entretien du coteau et des troglos, le second week-end de juin, depuis 11 ans
- ✓ **Sensibilisation** des collectivités partenaires, des services associés, des notaires et des agences immobilières, aux particularités de la gestion du coteau et des troglos
- ✓ **Actions** de sensibilisation à l'**entretien du coteau** (fleurissement avec iris, chantier participatif avec les Maisons Paysannes de Touraine, ..)

Commune

Gestion financière

Un financement communal

- ✓ Financement des **travaux urgents** de 2014 et du traitement du sinistre depuis pour 112 000 €
 - => prêt relais de 75 000 €
 - => indicateurs financiers de la commune pénalisés
 - => remise en état des voiries, dégradées par les déviations, financée par la commune
- ✓ Financement des **procédures juridiques** (15 000 € aujourd'hui)
- ✓ Financement de **l'étude du coteau**

Remboursements et aides

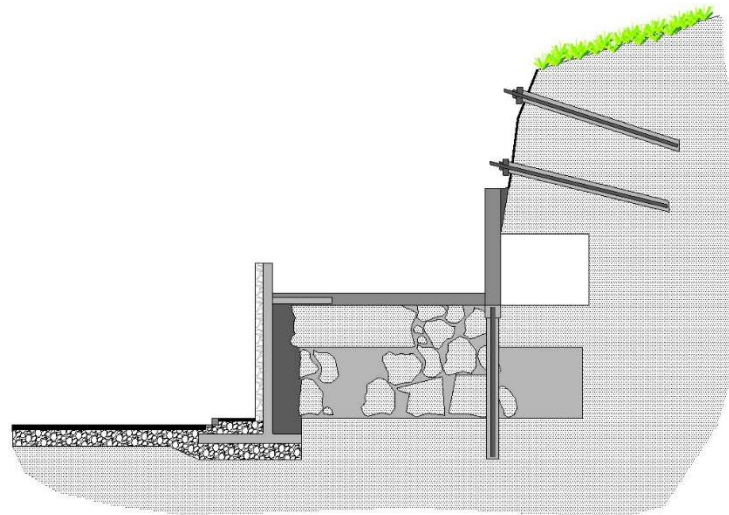
- ✓ Remboursement possible par les propriétaires et les assureurs des propriétaires, selon le résultat de **l'assignation au TGI**
- ✓ Aide par **Fonds Barnier** de 11 000 € maximum, fonction des remboursements des assurances, en montant et en délai
- ✓ Aides possibles pour **l'étude du coteau** (Fonds Barnier)

Quid des assurances des privés et des collectivités, de la prise en charge des dégradations induites, des travaux, ...

Et demain, pour la rue des Marches

Travaux définitifs de sécurisation

- Comblement caves par injection de béton
- Structure de soutènements
- Déblaiement des matériaux
- Renforcement du coteau
- Réfection de la voirie et des réseaux
- Gestion de la végétation



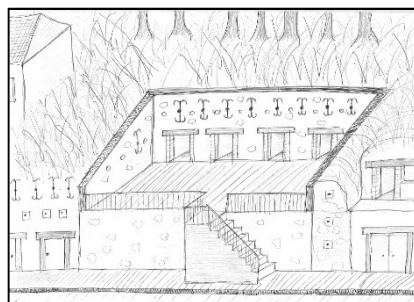
Reconstruction

Scénario 1

Mur en bord de rue + Terrasse intermédiaire
Renforcement du front de coteau

Scénario 2

Reconstruction à l'identique



Quelle prise en charge financière ? Comment faire chez des privés ? Avec quelle législation et quelle légitimité ? Comment acquérir un bien à valeur négative ?

Et demain pour le village

*Un millier de caves, concerne près de la moitié des habitants , 40000 touristes/an,
des milliers de passants sur la Départementale*

- ✓ Les troglos, un **habitat typique** du village (gîte, rénovation, artisanat, site touristique), répondant aux enjeux climatiques (économies de chauffage, de climatisation et géothermie)
- ✓ Une étude du coteau, source d'actions préventives (fossés, retenues, entretien, ..), à partager avec les habitants et les exploitants

*Les troglos, une richesse patrimoniale à valoriser par des actions concertées
entre les communes, les experts et les services de l'Etat*

